

## COMTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2021 à 18 h 00

-----

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois d'Avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de MARSAC, sous la présidence de M. Daniel DUMAS, Maire.

**Date de la convocation** : 23 Avril 2021

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15

**PRESENTS** : DUMAS Daniel, MALABRE Christian, MONTENONT Brice, DEVAUD Thomas, POIRIER Franck, CLEMENT Stéphane, GIRAUD Daniel, PATEYRON Guy, LAVABRE Clément, HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire, TOURAND Stéphanie, LEGROS Fabrice, VENIN Lucian et NICON Angélique

**ABSENT** : CERBELOT Valentine

**PROCURATION** : CERBELOT Valentine (procuration à MALABRE Christian)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MONTENONT Brice

### **I/ ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA BOULANGERIE :**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la proposition de la commission d'appel d'offre

Attribue le marché à l'entreprise mentionné

Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue

### **II/ DELEGATIONS DU MAIRE :**

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de donner une délégation à caractère général reprenant le 4° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

- **DECIDE**, qu'en cas d'absence du Maire, les attributions citées ci-dessus, seront applicables aux Adjoints dans l'ordre du tableau.
- **DECIDE**, que cette délibération prenne effet à compter du 4 Juillet 2020 exceptionnellement afin de régulariser la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres déjà engagées.

**III/ DEMANDE DE DETR rubrique 14 pour boulangerie :**

Vote POUR à l'unanimité

**IV/ DEMANDE DE DETR rubrique 6 pour les bureaux de la mairie :**

Vote POUR à l'unanimité

**V/ QUESTIONS DIVERSES :**

- **NAVETTE TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022 :**

Vote à l'unanimité pour la gratuité

- **COMMISSION SOLIDARITE :**

- ✓ 31 habitant(e)s de Marsac vacciné(e)s à ce jour grâce à l'action de la commission solidarité avec des prises de RDV et parfois des déplacements sur site.
- ✓ Entreprise LAFONT (superette ambulante) viendra au centre commercial le jeudi matin. La date de démarrage n'est pas encore validée mais ça commencera dans le mois de mai. Une communication sera mise en place dans les boites aux lettres (distribution avec le Marsac Infos N°2) et sur internet.

- **SONDAGE ENQUETE PUBLIQUE :**

Proposition pour que les membres du conseil passent chez les gens en binôme pour expliquer que l'enquête publique a commencé.

Vote : pour 1 / abstentions 4 / contre 10

- **AVIS PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMMUNE :**

Le Maire propose que les membres du conseil réfléchissent individuellement à l'avenir de la commune et aux projets qu'ils envisageraient à court et/ou moyen terme.

Une mise en commun sera faite.

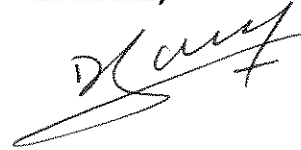
Le SECRETAIRE de SEANCE,



B. MONTENONT.



Le MAIRE,



D. DUMAS.